

Agence Régionale de Santé - DD des Hautes-Alpes

Délégation Départementale des Hautes-Alpes

5, Rue des Silos -Parc Agroforest

BP 40 157 05004 GAP cedex

Tél : 04 13 55 86 11

Fax : 04 13 55 86 44

Courriel : ars-paca-dt05-sante-environnement@ars.sante.fr

Affaire Suivie par : HALLEY LAURENT

Téléphone : 04 13 55 86 14

**RESULTATS D'ANALYSES
D'EAU DE CONSOMMATION
Pour Affichage**

Code de la Santé Publique - Art.R1321-28

Résultat partiel du prélèvement du : 06-sept.-22

Date d'émission : 19-sept.-22

COMMUNE : ORCIERES

PSV	Nom Point de Prélèvement	Lieu prélèvement
1401	ST.TRAIT. GARE INTER-CHAINE 1 OU A	APRES TRAITEMENT CHAINE 1 OU A
Réseau : 1159	ST. TRAIT. GARE INTERMEDIAIRE	Lieu exact :

Résultats des Analyses

<i>Paramètre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Norme</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Norme</i>
			Sulfates	260	250

Dépassement Référence

Eau non conforme aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine pour le paramètre sulfates.

Les eaux ne doivent pas être corrosives. La surveillance de l'état de corrosion du réseau doit être extrêmement vigilante pour ce type d'eau très minéralisée.

Par ailleurs, les eaux sulfatées sont déconseillées pour la préparation des biberons des nourissons en raison de leur effet laxatif. Une information de la population doit être réalisée en ce sens.

En application des articles R.1321-27 et R.1321-30, la Personne Responsable de la Distribution d'Eau doit prendre les mesures de correction nécessaires et informer l'ARS de l'application des mesures prises ou des solutions envisagées à moyen ou long terme.

Probablement dû à la période de sécheresse marquée et donc un relargage plus important dans l'eau (dissolution) suite au lessivage des sols par les gros orages.

Une nouvelle analyse va être réalisée pour le paramètre sulfates. Je reviendrais vers vous en fonction du résultat.

Destinataires		Téléphone	Fax
Exploitant	SAUR	0492727871	0492721755
Maître d'Ouvrage	ORCIERES (MAIRIE D')	0492557026	0492558920